

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le



ID : 044-214402109-20260320-DEL-20260320_02-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 20 mars 2026

DEL_20260320_02

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

28

29

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude AUFORT, doyen de la salle.

Objet :

**Election du Maire
sous la présidence
du doyen d'âge**

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE - Gilles BRIAND - Laurence FREMINET– Hervé MORICE - Emilie CORDIER - Eric MEIGNEN - Laurence DUPONT – Guillaume HENNEQUIN - Stéphanie BURNEL - Denis ROULAND - Magali MACE - Sébastien WAIRY - Jessica NICOLAS – Benoit PICHARD - Brieg PICAULT – Stéphanie CHAGNON - Thierno DIALLO – Catherine LE GRALL – Edwin SANCHEZ-NOVAS – Harmonie MOESSARD – Gilbert LEMESTRE – Alice RIAUD – Denis DIDELON – Christelle CARO – Gabriel MULET – Blandine BAZIN – Jérémy BOUVIER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
23 mars 2026

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Mariam SHEIK donne pouvoir à Magali MACE

Et que la convocation avait été faite le
16 Mars 2026

Absents :

Monsieur Jérémy BOUVIER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire..

Exposé

Monsieur Claude AUFORT le plus âgé(e) des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 28 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Jérémy BOUVIER

Election du Maire - 1er tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins :

- Monsieur Jérémy BOUVIER
- Madame Harmonie MOESSARD

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Tous les conseillers ont pris part au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au ~~dépouillement des bulletins de~~ vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 7
- Nombre de votants : 22
- Nombre d'enveloppes déposées : 22
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

A obtenu :

- **Claude AUFORT 22 voix**

Monsieur Claude AUFORT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

